

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

VII^{me} CONFÉRENCE INTERAMÉRICAINNE DE LA CROIX-ROUGE

Organisée parfaitement par la Croix-Rouge américaine, cette Conférence a eu lieu à San Juan, Porto Rico, du 4 au 10 novembre 1962. La précédente réunion interaméricaine avait eu lieu en 1951 à Mexico.

Quatre-vingts délégués environ représentaient dix-neuf Sociétés nationales de l'Amérique latine et centrale, ainsi que des Etats-Unis et du Canada. Se trouvaient également à Porto Rico des délégués de la Croix-Rouge britannique (Honduras britannique, Jamaïque et Trinité) et un délégué de la Croix-Rouge française (La Martinique). L'absence de la Croix-Rouge cubaine fut unanimement regrettée. Quant à la nouvelle du décès subit, à Porto Rico, de M. W. Stuart Stanbury, dont nous évoquons ailleurs la belle carrière au service de la Croix-Rouge au Canada, elle fut accueillie par tous avec consternation.

La séance d'ouverture de la Conférence eut lieu au théâtre Tapia de San Juan, en présence de S. Ex. M. Muñoz Marin, gouverneur de l'Etat associé de Porto Rico, et de M^{me} Felisa Rincon de Gautier, maire de la ville de San Juan, qui, lors de la séance d'ouverture, accueillirent les délégations présentes par des allocutions de bienvenue. A cette occasion, prirent également la parole M^{lle} Margaret Hickey, vice-présidente du Conseil des Gouverneurs de la Croix-Rouge américaine, qui présidait la cérémonie, M. le baron Marcel van Zeeland, représentant la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, M. Sergio Camero, président de la section de Porto Rico de la Croix-Rouge américaine. M. P. Jequier apporta le salut cordial du CICR, dont il était l'un des deux représentants,

et il exprima la reconnaissance de l'institution aux Sociétés nationales de l'Amérique latine qui soutiennent son action et aux gouvernements des pays américains qui comprennent l'utilité, chez eux, de l'œuvre de la Croix-Rouge et savent l'importance des Conventions de Genève ¹.

Dès le lundi 5 novembre, la Conférence se réunissait en séance plénière et nommait en qualité de président de la Conférence, M. Oscar Castro Rivera, membre du Comité directeur de la section de Porto Rico de la Croix-Rouge américaine. Cette personnalité fut, par son esprit clair et sa volonté persuasive, l'un des éléments du succès de la Conférence. Deux vice-présidents furent nommés : Le Dr Agustin Inostrosa, président de la Croix-Rouge chilienne, et le Dr Rafael Cabrera, président de la Croix-Rouge du Nicaragua. M^{me} Flaminia Oberti de Schwarz, de la Croix-Rouge du Vénézuéla, fut appelée aux fonctions de secrétaire générale de la Conférence.

Pendant trois jours, lors de nombreuses séances de commissions, le travail se poursuivit sur la base des documents préparés par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et par la Croix-Rouge américaine. Les six commissions s'occupèrent des questions suivantes : Secours en cas de catastrophes — Infirmières — Croix-Rouge de la Jeunesse — Activités médico-sociales — Finances et Information — Volontaires, et elles soumièrent les résultats de leur travail au cours de trois séances plénières. A cette occasion, M. H. Coursier présenta, au nom du Comité international, un rapport qui exposait le « Rôle du Comité international de la Croix-Rouge et des Sociétés nationales en cas de conflits internes » ¹.

Les délégués le suivirent avec attention et s'intéressèrent à l'activité du Comité international en Amérique latine et à ses efforts pour assurer la diffusion et l'application des Conventions de Genève. Ce rapport rappelle aussi les résultats remarquables que certaines Sociétés nationales du continent américano-latin ont obtenu, dans ce domaine particulier, avec l'appui du CICR et grâce à la compréhension de leur gouvernement.

Signalons une motion présentée par la délégation de la Croix-Rouge brésilienne pour l'usage, par le personnel médical civil, de l'emblème du « bâton serpenteaire ». Cette motion fut bien accueillie

¹ *Hors-texte.*

par la Conférence et l'un des représentants du CICR intervint pour dire la satisfaction de l'institution de Genève des initiatives prises déjà par cette Société nationale pour la protection, au Brésil, du signe de la Croix-Rouge. Il rappella que, en juin 1961, le CICR avait proposé aux Croix-Rouges, en accord avec l'Association médicale mondiale et le Comité international de médecine et pharmacie militaires, de créer un emblème destiné seulement au personnel médical civil, et il suggéra aux autres Croix-Rouges nationales de l'Amérique centrale et latine de continuer l'étude de cette importante question.

Lors de la dernière séance plénière, deux résolutions relatives au CICR, ont été approuvées à l'unanimité. Elles étaient présentées, la première, par la délégation du Chili et, la seconde, par celle du Nicaragua, dans le dessein d'assurer au Comité international l'appui et l'encouragement des Croix-Rouges du continent américain au moment où il allait entreprendre peut-être, vu les événements de Cuba, des tâches qui débordaient le champ de son activité traditionnelle. En voici le texte, traduit par nos soins :

La VII^e Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge exprime au Comité international de la Croix-Rouge sa profonde reconnaissance, tant pour l'intéressant rapport qu'il lui a présenté que pour la tâche ardue qu'il poursuit en sa qualité de gardien des principes et des postulats de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève¹.

*La VII^e Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge,
Considérant qu'en ce moment même la paix du monde est menacée,
Considérant qu'il est d'une importance primordiale que la paix
du monde soit maintenue pour le bien-être de l'humanité,
Considérant que le Comité international de la Croix-Rouge, pour
la cause de la paix, a répondu favorablement lorsqu'on lui a demandé
ses services et a accepté des tâches différentes de celles qu'il accomplit
traditionnellement,*

¹ *La VII a. Conferencia interamericana de la Cruz Roja presenta al Comité internacional de la Cruz Roja su profundo reconocimiento, tanto por el interesante informe presentado a esta como por la ardua labor que desarrolla como guardian de los principios y postulados de la Cruz Roja y de los Convenios de Ginebra.*

*Décide de le féliciter pour l'action qu'il a entreprise en faveur de la paix et lui souhaite le plus grand succès dans ses démarches*¹.

Le succès de la VII^e Conférence interaméricaine et le fait que des délégations en si grand nombre aient été présentes à Porto Rico démontrent combien la Croix-Rouge est vivante à travers le continent américain où il lui reste encore tant de grandes tâches à accomplir.

MESSAGE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ POUR LE CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE

Le Dr M. G. Candau, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a adressé, au début de l'année 1963, le message suivant au Président du Comité international de la Croix-Rouge et au Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge :

Au seuil de l'année qui marque le centenaire de l'événement historique que fut la fondation de la Croix-Rouge, l'Organisation mondiale de la Santé se doit d'apporter son hommage à cette institution dont elle est en mesure d'apprécier le rôle et la grandeur.

¹ *La Delegación de Nicaragua se toma la libertad de presentar ante la consideración de la VII a. Conferencia interamericana la siguiente resolución:*

Considerando que en estos mismos momentos la paz del mundo esta siendo amenazada, Considerando que es de importancia primordial que la paz del mundo sea conservada invariable por el bienestar de la humanidad, Considerando que el Comité internacional de la Cruz Roja se aleja de su labor normal en busca de paz, ha decidido a ofrecer sus servicios, Decide felicitar al Comité internacional de la Cruz Roja por la acción que ha iniciado en favor de la paz y le desea el mayor éxito en sus gestiones.